



Conseil municipal du 22 mai 2023

Délibération n° 37-23

Objet : Attribution de subventions spécifiques aux associations mornantaises

Date de convocation : 12/05/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu(e) : Jocelyne TACCHINI

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Dorothee RODRIGUES
- Patrick BERRET - Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT- Virginie PRIVAS-BREAUTE- Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Véronique MERLE - Anne-Catherine VALETTE - Julie GUINAND-BOIRON - Sophie PIVOT –Alain DUTEL
- Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA
– Jocelyne TACCHINI - Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Loïc BIOT a donné pouvoir à Gaël DOUARD

Serge CAFIERO a donné pouvoir à Patricia BONNET-GONNET

Dominique HAZOUARD a donné pouvoir à Christian CECILLON

Arnaud BREJOT a donné pouvoir à Dorothee RODRIGUES

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Sophie PIVOT

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 22

I. LE CONTEXTE

La Ville de Mornant accompagne tout au long de l'année la centaine d'associations qui compose le tissu associatif local par la mise à disposition de locaux, de matériel pour leurs évènements, sans oublier le soutien des services de la ville (services vie associative, technique, communication...). Elles peuvent également attribuer des subventions financières aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les associations souhaitant obtenir une subvention spécifique dans le cadre de projets envisagés pour l'année 2023 ont donc déposé un dossier auprès du service vie associative.

II. LA PROPOSITION

Association	Avis de la commission	ELUS MEMBRES BUREAU OU CA
Maison de pays Exposition Lug du Num	2000 €	Virginie PRIVAS- BRÉAUTÉ Alain DUTEL Dorothee RODRIGUES
ACLAM Subvention soutien Covid	7364 €	Jocelyne TACCHINI
La Mornantaise Course 2023	1000 €	Véronique MERLE
Fabrik des Pépites Foire des 3 places	560 €	AUCUN
Scouts de France Camp en Bretagne	700 €	AUCUN
Comité des fêtes Fête du 13 juillet	5000 €	Pascale CHAPOT Patricia BONNET- GONNET

III. LA DÉCISION

Où l'exposé de Pascale CHAPOT,
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,
avec 7 membres ne participant pas au vote :

- D'**APPROUVER** les subventions spécifiques aux associations détaillées ci-dessus au titre de l'année 2023 ;
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Mornant, le 22 mai 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER